



# REMDH : Programme de travail 2015-2017



Euro-Mediterranean Human Rights Network  
Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme  
الشبكة الأوروبية-المتوسطية لحقوق الإنسان

## **Copenhagen/Bruxelles**

Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)

Vestergade 16, 2nd floor  
DK-1456 Copenhagen K  
Danemark  
Tél: +45 32 64 17 00

—

17, rue de Londres  
1050 Brussels  
Belgique  
Tél: +32 2 503 06 86

[www.euomedrights.org](http://www.euomedrights.org)

# Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme

Programme de travail 2015-2017



Euro-Mediterranean Human Rights Network  
Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme  
الشبكة الأوروبية-المتوسطية لحقوق الإنسان



# Table des matières

Introduction	7
1. Regard sur les trois dernières années	8
A. Développements régionaux	8
B. Situation des organisations et des militants des droits de l'Homme	9
C. Opportunités	10
2. Les réponses du REMDH aux défis de la région	11
3. Les programmes du REMDH	13
A. Travail thématique régional	13
1. Protection et promotion des espaces dédiés à la société civile, y compris liberté d'association et de réunion	14
2. Protection et promotion de l'état de droit	15
3. Égalité hommes-femmes et Droits des femmes	16
4. Droits des migrants et des réfugiés	17
5. Droits économiques et sociaux	18
6. Lutte contre la discrimination, y compris l a liberté de conscience, et droits des minorités	19
B. Travail au niveau des pays	19
1. Algérie	20
2. Égypte	21
3. Libye	21
4. Palestine, Israël et Palestiniens	22
5. Syrie	23
6. Tunisie	24
4. Méthodes de travail	25
A. Promotion du travail en réseau grâce aux Groupes de travail et aux groupes de solidarité	25
B. Plaidoyer	26
C. Communication	26
D. Partenaires et membres	27
E. Intégration de la dimension Genre	27
F. Évaluation	28
5. Points d'organisation	29
A. Comité exécutif	29
B. Secrétariat	29
C. Financement	30



# Introduction

Ce document présente le programme de travail du REMDH pour les trois prochaines années, 2015, 2016 et 2017. Il est fondé sur le Document de Stratégie sur six ans, adopté pendant la dernière Assemblée générale du Réseau à Copenhague, en juin 2012. Il propose d'abord un rappel des développements importants intervenus dans la région depuis cette date. Vient ensuite une évaluation des difficultés rencontrées par le REMDH lors de la mise en œuvre des trois premières années de cette stratégie.

Après cette discussion, le programme de travail revient sur le détail du travail effectué au cours des trois dernières années au niveau régional et au niveau national, après quoi il souligne les principaux outils et méthodes utilisés à cette fin. Le document se termine par une réflexion sur les mesures destinées à consolider la structure organisationnelle du REMDH.

# 1. Regard sur les trois dernières années

## A. DÉVELOPPEMENTS RÉGIONAUX

La stratégie actuelle du REMDH pour 2014-2018 a été adoptée dans un contexte politique particulier, à un moment où les soulèvements dans le monde arabe modifiaient en profondeur le paysage politique de la région ; pendant ce temps, en Europe, et en particulier dans les pays d'Europe méridionale, une grande partie de la population continuait d'affronter de graves difficultés économiques et sociales suite à une crise économique prolongée.

À ce moment-là, l'émergence des contestations politiques dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée semblait aller dans le sens de l'ouverture, et entraîner définitivement la chute des régimes autoritaires qui sévissaient dans le passé. En Tunisie et en Égypte, on a pu espérer qu'un processus de transition pourrait conduire à la démocratie. On ne savait pas encore que la guerre civile en Syrie allait conduire à la plus grave crise humanitaire de l'époque contemporaine, et que les combats qui opposaient les différentes factions en Libye finiraient par provoquer un quasi-effondrement de l'État.

Aujourd'hui, la région EuroMed et les pays voisins connaissent une militarisation accrue, organisée par des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux qui engagent les puissances régionales et mondiales, et voient se multiplier les groupes d'insurgés djihadistes, venus d'Europe et de plusieurs pays du Moyen-Orient. Cette situation a eu un impact considérable sur l'Europe, avec des attaques meurtrières contre la liberté d'expression, contre des journalistes et contre les communautés

juives, conduisant les gouvernements à prendre des initiatives qui risquent de porter atteinte aux libertés dans tous les pays d'Europe.

Des questions comme le manque de respect des libertés fondamentales, de l'indépendance du judiciaire, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des droits des femmes, ajoutées à la discrimination et aux inégalités généralisées, continuent de se poser avec acuité dans la région - une région qui subit aussi une montée rapide de la violence contre les femmes, comme le prouvent la guerre en Syrie et les agressions de plus en plus fréquentes contre les militantes des droits des femmes. Les atteintes à la liberté de conscience et aux droits des minorités, fondées sur des principes religieux, restent monnaie courante.

Israël poursuit l'occupation illégale des territoires palestiniens, et les colonies ne cessent de s'étendre, avec trois attaques successives sur Gaza, provoquant la mort de milliers d'innocents, dont des femmes et des enfants ; les responsables de ces tueries continuent de jouir de la plus complète impunité. Dans le même temps, le conflit concernant le Sahara occidental, le processus de paix entre les Turcs et les Kurdes ou la partition de Chypre sont toujours en attente d'une solution.

Le nombre de personnes qui trouvent la mort en Méditerranée, devenue « le plus grand cimetière de la région », augmente dans des proportions effroyables, et les États européens (à quelques rares exceptions près) répondent à cet afflux de réfugiés par la multiplication des contrôles aux frontières. Dans les pays d'Europe, à l'exception de la Grèce, les partis d'extrême-droite rencontrent un succès de plus en plus grand aux élections nationales et européennes, mais on assiste aussi à l'organisation spontanée de mouvements sociaux, au vu de la crise économique qui n'en finit pas et des politiques de rigueur mises en place par les institutions financières régionales et internationales. De manière générale, un grand nombre de pays de la région ont souffert à un moment ou à un autre de problèmes économiques provoqués par l'échec de la dynamique initiée par le Printemps arabe, et par une situation économique mondiale plus que morose.

Sur le plan international, l'ONU, par le biais de ses organes des traités, des procédures spéciales, des Examens périodiques universels et des commissions d'enquête, conti-

nue d'enregistrer dans la région de graves violations des droits de l'Homme et des crimes de guerre. Malgré cela, la communauté internationale n'a pas pris la mesure de sa responsabilité et n'a pas su mettre fin aux conflits. De plus, la Ligue arabe n'a pas été en mesure de faire de ses instances de promotion des droits de l'Homme en gestation un instrument régional crédible, tandis que l'Union pour la Méditerranée peinait à prendre position sur les questions relatives aux droits de l'Homme et à la démocratie.

L'Union européenne, grâce à la mise au point d'une nouvelle Politique de voisinage, a certes manifesté un intérêt accru pour le soutien apporté à la société civile, en veillant en particulier à l'amélioration et à la diversification de ses instruments financiers et en posant comme principe l'approche donnant-donnant (ou « more for more ») susceptible d'installer une « démocratie solide ».

Toutefois, elle n'a pas su développer une vision régionale pour la Méditerranée ni trouver les moyens de lutter contre les mesures qui entravent le travail de la société civile ou encore de protéger les principes de l'état de droit. Elle n'a pas manqué, en revanche, de maintenir ses politiques de libéralisation économique et les restrictions imposées à la liberté de circulation des populations extérieures aux frontières de l'Europe. La politique étrangère de l'Union reste faible, comparée à sa dimension économique, et se résume souvent au rôle de « plus petit commun dénominateur » des États membres quand il est question de défis politiques plus importants, tels que la prise de pouvoir du général Sissi en Égypte, les attaques d'Israël sur Gaza, la situation au Sahara occidental, etc.

## B. SITUATION DES ORGANISATIONS ET DES MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME

Par rapport à 2012, la situation générale des droits de l'Homme et de la démocratie s'est détériorée. L'espace dédié au travail de la société civile, et à celui des organisations des droits de l'Homme en particulier, s'est considérablement rétréci dans de nombreux pays de la région.

En Syrie, il est devenu de plus en plus difficile de travailler sur les droits de l'Homme, et de nombreux militants ont dû prendre la fuite. En Libye, les militants sont en danger de mort, et beaucoup n'ont pas d'autre choix que de quitter le pays. En Égypte, le régime Sissi a donné un coup d'arrêt aux activités d'une société civile jugée un peu trop critique. La société civile algérienne, de son côté, reste très largement isolée du reste du monde. Au Liban, les organisations des droits de l'Homme ont encore la possibilité de poursuivre la promotion du DIH et du DIDH, tandis qu'en Jordanie, les organisations sont soumises à des législations restrictives et à des contrôles du gouvernement. Au Liban et en Jordanie, la situation politique est dans une impasse, et dans le même temps, ces deux pays sont forcés de gérer le flux massif des réfugiés venus de Syrie. La guerre en Syrie a aussi un énorme impact sur la situation en Turquie, mais dans ce dernier cas, les principales difficultés que rencontrent les organisations des droits de l'homme viennent de la mainmise progressive de l'AKP sur les institutions de l'État, des brutalités policières et de l'échec permanent des négociations de paix avec le PKK.

En Tunisie et au Maroc, la situation est un peu différente. Dans ces deux pays, la société civile a pu influencer le processus politique qui s'efforce actuellement de « traduire » la Constitution en lois et en pratiques susceptibles de protéger les droits de l'Homme et les principes démocratiques – bien que l'augmentation des attaques systématiques menées contre des militants marocains et sahraouis des droits de l'Homme reste un grave sujet de préoccupation.

En Europe, les organisations de société civile ont subi de nombreuses atteintes à leur droit à la liberté d'association et de réunion. Les principaux facteurs qui affectent le travail des OSC, inquiètes de l'avenir de l'espace euro-méditerranéen, sont les mesures d'austérité généralisées et la diminution des budgets gouvernementaux, qui conduisent à un climat politique plus égocentrique et mettent en danger les actions de nombreuses organisations au niveau national et international. Ces mesures d'austérité et coupes budgétaires dans le secteur public ont également un impact négatif sur l'emploi des femmes et leur accès aux services, ce qui compromet l'égalité hommes-femmes et augmente les risques de violence faites aux femmes.

## C. OPPORTUNITÉS

En dépit des nombreuses menaces préoccupantes qui pèsent sur les droits de l'Homme dans la région et sur les organisations occupées à les défendre, le REMDH est convaincu qu'il existe aussi un certain nombre d'éléments et d'atouts à exploiter au cours des trois prochaines années. En premier lieu, le « climat » politique de la région connaît de facto un « dégel », et peut encore prendre des directions diverses.

Bien qu'un certain nombre d'acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux se soient rendus coupables de massacres, d'actes de torture et d'arrestations arbitraires, les populations opprimées n'acceptent plus d'être réduites au silence comme elles l'ont été pendant trop longtemps. En raison, entre autres choses, du travail de longue haleine des membres du REMDH, les droits de l'Homme, y compris les droits des femmes, font désormais partie intégrante du débat sociétal et du discours de la plupart des leaders politiques, et il n'est plus possible de passer la question sous silence, comme le prouve le débat constitutionnel en Égypte, au Maroc et en Tunisie. La Tunisie a entamé un processus démocratique facilité par les forces de la société civile dans une mesure rarement observée au niveau mondial. Beaucoup estiment que le Maroc est en train de suivre une voie analogue vers la démocratie (même si certains continuent de contester ce point de vue).

Les organisations de défense des droits de l'homme ne sont plus confinées aux grandes villes, mais trouvent un écho dans les régions reculées de plusieurs pays. Dans de nombreux endroits du Sud et de l'Est de la Méditerranée, les organisations des droits de l'Homme connaissent un changement de générations, dans la mesure où un flot de jeunes militants, parmi lesquels un fort pourcentage de femmes, arrive sur la scène sociale et politique. Un certain nombre d'organisations européennes de société civile, absentes des pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée avant les révolutions, sont aujourd'hui à l'œuvre sur le terrain. Et de nouveaux mouvements sociaux sont apparus en Europe, en raison de la crise économique et des exigences des institutions financières internationales. Ces nouveaux acteurs sont autant d'alliés potentiels pour la société civile dans le Sud.

Les gouvernements considérés comme progressistes en matière de droits de l'Homme, les représentants officiels et autres parties prenantes au sein de l'UE, les États membres

de l'Union et des États non membres dans le Sud restent aussi des alliés majeurs pour la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Le renouvellement du Parlement et de la Commission de l'Union européenne, de même que la mise au point actuelle d'une nouvelle version de la Politique européenne de voisinage, peuvent constituer autant de points d'entrée pour les militants des droits de l'Homme. L'accession de l'Autorité palestinienne au traité de Rome et à un grand nombre de conventions internationales, notamment la CEDAW, ajoutée à la pression internationale croissante visant à interdire tout soutien aux colonies israéliennes, ouvre incontestablement la voie à de nouvelles initiatives de la société civile pour résoudre le conflit au Moyen-Orient.

Dans la mesure où la situation requiert avant tout des actions permettant de protéger les valeurs des droits de l'Homme et les principes démocratiques, telles sont donc les opportunités générales ou plus spécifiques sur lesquels il pourrait être possible de s'appuyer à l'avenir pour mener à bien cette mission.

## 2. Les réponses du REMDH aux défis de la région

Au cours des trois dernières années, le REMDH s'est engagé auprès de divers acteurs dans plusieurs pays de la région.

Deux rapports pionniers ont permis de documenter la situation de la liberté de réunion dans la région, un droit dont la protection et la promotion apparaissaient comme essentielles dans le contexte des soulèvements arabes et des mouvements de protestation sociale en Europe. Le travail du Réseau sur le système judiciaire a porté en priorité sur l'observation de procès, instrument de solidarité très important pour la société civile, et sur la mise en exergue des carences de la justice en matière d'indépendance et d'impartialité.

Pour son travail sur les droits de femmes et l'égalité hommes-femmes, le REMDH s'est intéressé de très près aux nouvelles formes de violence contre les femmes, de plus en plus brutales, provoquées par les révolutions et, en Europe, par la crise économique, et aux effets de cette violence sur l'égalité des sexes dans toute la région euro-méditerranéenne. Le travail sur les migrants et les réfugiés a confirmé la nécessité de protéger leurs droits, à un moment où se durcissent les contrôles aux frontières, que ce soit en Méditerranée du fait de l'UE, de ses pays membres avec le concours de l'agence Frontex, ou encore dans le Sud, à la frontière entre la Grèce et la Turquie, entre l'Algérie et le Maroc ou dans le Sinaï.

Le REMDH n'a pas pu, comme il l'espérait, lancer deux nouveaux programmes portant sur des questions régionales majeures, respectivement les droits économiques et sociaux et la discrimination, mais il est convaincu que ces projets pourront être menés à bien dans les prochaines années. A l'exception des droits des migrants et réfugiés,

il n'a pas abordé la question des droits fondamentaux en Europe, comme il avait la possibilité de le faire.

Le REMDH est parvenu, surtout au niveau de chaque pays, à renforcer son travail et à l'adapter au cas par cas, en fonction de la situation sur le terrain, en constante mutation. Le Groupe de travail sur la Palestine, Israël et les Palestiniens reste un point de référence essentiel pour les actions de plaidoyer de la société civile des pays européens fondées sur la promotion des droits de l'Homme. Le REMDH s'est efforcé de soutenir les défenseurs syriens des droits de l'Homme et de développer leur capacité à documenter les crimes de guerre et les violations, en particulier les violences faites aux femmes, et aussi à coopérer aux actions de plaidoyer. Le REMDH a mené de grandes campagnes de plaidoyer avec ses membres et partenaires égyptiens, victimes d'attaques de plus en plus nombreuses ; il a facilité l'accès de ses membres algériens à la communauté internationale, et identifié un groupe important de défenseurs libyens des droits de l'Homme avec lesquels il pourra travailler à l'avenir. Au Maroc, le REMDH a pris part à un certain nombre d'activités pour soutenir la société civile dans son action visant à traduire la constitution en une législation respectueuse des normes internationales des droits de l'Homme et des principes démocratiques, et attiré l'attention sur la situation des militants qui défendent l'idée que le peuple sahraoui a le droit de décider de son propre avenir.

Au cours des trois prochaines années, le REMDH devra continuellement agir et réagir en fonction des circonstances dans la région ; à cet égard, le défi le plus important, pour le Réseau, sera de rester flexible et ouvert, face aux opportunités et aux difficultés qui se présenteront, tout en se fixant des perspectives à moyen terme en ce qui concerne les programmes et les projets applicables, de façon à répondre aux besoins de ses membres et partenaires en même temps qu'aux exigences des bailleurs de fonds.

Le REMDH estime que la meilleure façon d'aller de l'avant est de renforcer et d'étendre son travail au niveau national, et au niveau des relations bilatérales. Aujourd'hui, la région est moins homogène qu'à l'époque où la stratégie du REMDH a été adoptée, il y a trois ans : la situation va de la guerre civile à la répression autoritaire, en passant par la transition vers la démocratie ou, en Europe, par des systèmes démocratiques établis de longue date.

Le REMDH se doit d'être présent aux endroits où se situent les processus politiques les plus importants en termes d'impact – ce qu'il rendra possible en poursuivant son travail sur Israël, la Palestine, la Syrie, l'Algérie et la Tunisie et en améliorant son travail sur l'Égypte et la Libye, sans négliger la possibilité d'être plus présent au Maroc, pour suivre plus régulièrement le programme de réformes en cours. Enfin, il examinera différentes options pour intensifier son travail en Turquie, au Liban et en Jordanie.

Le REMDH, toutefois, puise sa force et sa cohérence dans sa capacité à rester une organisation régionale transnationale. Le Réseau est l'une des rares plates-formes où les organisations de société civile de la région EuroMed, quelle que soit leur ligne de pensée, peuvent se rencontrer sur un pied d'égalité pour travailler ensemble, apprendre les uns auprès des autres et s'aider mutuellement pour la protection et la promotion des droits de l'Homme, tout en proposant des réponses régionales à des préoccupations régionales et nationales.

Cependant, pour veiller à ce que son travail régional reste en phase sur le plan politique, le Réseau doit s'intéresser aux dynamiques ou aux mesures politiques de portée régionale considérées comme pertinentes en termes de retombées.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'Union pour la Méditerranée et la Politique européenne de voisinage, sur le plan régional, ne sont pas des acteurs très efficaces. Aucune vision régionale novatrice n'a émergé, du côté gouvernemental ou intergouvernemental, concernant la façon de susciter à ce niveau un programme portant sur les droits de l'Homme et la démocratie – y compris sur la création d'un environnement favorable à la société civile, ou sur la promotion de l'état de droit.

Aujourd'hui, on note très peu de réactions, au niveau régional, face au travail du REMDH et d'autres organisations sur la question pourtant cruciale de la protection de l'espace dédié aux activités de la société civile, et de la promotion d'un environnement juridique qui défende la démocratie par le biais de l'état de droit. Les forums les plus pertinents se limitent pour le moment au niveau national et bilatéral.

D'autres questions, par ailleurs, rencontrent un écho politique dans toute la région. Il s'agit des questions relatives aux mesures politiques mises en place au niveau régional, et pour lesquelles les organisations de société civile de tous les pays ont un intérêt immédiat à constituer des réseaux, par exemple : 1) la « gestion des flux migratoires

mixtes » et le respect des droits des migrants et des réfugiés et 2) la libéralisation des échanges commerciaux et la protection des droits économiques et sociaux. En outre, il existe des sujets dont le cadre politique est peut-être moins rigoureux, mais pour lesquels on peut observer une dynamique transrégionale de la société civile et des interconnexions. C'est le cas pour ce qui concerne 3) les droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier la question de la violence envers les femmes ; et 4) la protection des droits des minorités, notamment la liberté de conscience, et la lutte contre la discrimination.

Pendant les trois prochaines années, le REMDH fera en sorte de consolider/développer son travail dans ces quatre domaines d'activité, ce qui contribuera à accroître la visibilité de la société civile et des sujets qui la préoccupent. Dans le même temps, il s'efforcera de protéger les espaces dédiés au travail de la société civile et de mettre fin aux attaques contre ses membres et contre les militants des droits de l'Homme en général.

# 3. Les programmes du REMDH

## A. TRAVAIL THÉMATIQUE RÉGIONAL

Bien qu'au cours des trois dernières années le REMDH ait intensifié son travail au niveau national, le travail régional/thématique reste au cœur de ses activités. Le REMDH tire sa force et sa cohésion du fait qu'il est une organisation régionale et transnationale. Il peut donc être considéré comme un vecteur important de dialogue et d'échange, dans une région qui connaît une tension et une militarisation accrues et professe sur « l'autre » une opinion polarisée. De plus, une relation mutuelle entre niveau régional et niveau national est très utile lorsque le travail thématique régional du REMDH nourrit ses activités au plan national, et vice-versa. Une telle réciprocité permet au Réseau de fournir une réponse diversifiée aux questions et aux situations relatives aux droits de l'Homme, ce qui s'inscrit parfaitement dans la liste de ses priorités.

**Le REMDH s'est fixé plusieurs axes, au cours des trois dernières années, pour son travail régional/thématique :**

- » Transition démocratique, réformes législatives et judiciaires.
  - » Droit à la liberté d'association et de réunion pacifique.
  - » Indépendance du judiciaire et justice transitionnelle.
- » Situations de conflit et respect des droits de l'Homme, du droit international et du droit international humanitaire (DIH).
- » Égalité hommes-femmes et droits des femmes.
- » Lutte contre la discrimination.
- » Droits des migrants et des réfugiés.
- » Droits économiques et sociaux.

Il existe aussi des domaines dans lesquels le REMDH affiche un palmarès tout à fait estimable, ou a le potentiel pour le faire, en apportant au travail de ses membres une valeur ajoutée, sans dupliquer d'autres initiatives. Le REMDH est convaincu qu'au vu de la situation dans la région, ces domaines restent à l'ordre du jour, même s'il est nécessaire de leur apporter quelques modifications.

**Au cours des trois prochaines années, le REMDH s'appuiera sur l'expérience des trois années écoulées, et se concentrera, au niveau régional, sur les 6 questions qui suivent :**

1. La protection et promotion des espaces dédiés au travail de la société civile, y compris la liberté d'association et de réunion.
2. La protection et promotion de l'état de droit.
3. L'égalité hommes-femmes et les droits des femmes, notamment en ce qui concerne la lutte contre la violence envers les femmes et l'impunité dont bénéficient les coupables.
4. La lutte contre la discrimination, y compris la liberté de conscience, et les droits des minorités.
5. Les droits des migrants et réfugiés.
6. Les droits économiques et sociaux.

Il ressort clairement de ces objectifs, comme nous le verrons plus loin, que la question des libertés fondamentales et les sujets relevant de l'état de droit, en raison des changements qui ne cessent d'intervenir dans la région, devront être traités de plus en plus souvent sous l'angle de la protection, et non plus dans la perspective d'une transition politique, comme c'était le cas pour l'ancien Programme de travail.

En ce qui concerne les situations de conflit, il nous semble que le conflit au Moyen-Orient, en particulier, doit passer du niveau régional au niveau national. Certes, il ne fait pas de doute que les conflits de la région ont un impact qui dépasse très largement le voisinage géographique immédiat, et que leur résolution présuppose l'implication des acteurs régionaux et internationaux. Toutefois, et bien que tous les conflits aient des éléments communs, telle la question de l'impunité par exemple, la solution, pour chacun d'eux, doit être recherchée dans un contexte spécifique. Les membres du REMDH qui travaillent dans des pays secoués par des conflits affrontent sous un angle national les conséquences de cette situation sur les droits de l'Homme et le DIH, même si les efforts de plaidoyer au plan

régional et international font partie intégrante de leurs activités. C'est pourquoi le REMDH, pour des raisons conceptuelles, souhaite faire passer son travail sur les situations de conflit au chapitre national, tout en cherchant à identifier de possibles synergies entre les initiatives de ses membres portant sur ces différents conflits, par exemple la coopération initiée par le REMDH entre les militant(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes palestiniens et syriens.

## 1. Protection et promotion des espaces dédiés à la société civile, y compris liberté d'association et de réunion

### Objectifs

Le cadre droits de l'Homme de cette activité est la protection et la promotion des valeurs des droits de l'Homme et des normes internationales relatives à la liberté d'association et de réunion, et aux défenseur(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes.

L'objectif général est de développer les compétences de la société civile, afin d'améliorer son expertise et sa capacité à surveiller et à influencer les politiques et les pratiques visant à la protection et à la promotion des espaces dédiés à la société civile, avec un intérêt tout particulier pour les défenseurs des droits de l'Homme, la liberté d'association et la liberté de réunion.

La question de la promotion des espaces dédiés au travail de la société civile est primordiale pour le REMDH, en tant que réseau d'organisations de société civile dont le travail dépend très largement de la liberté d'association, de réunion pacifique, d'expression, de circulation, etc.

Malheureusement, au cours de ces trois dernières années, les espaces dédiés à la société civile se sont amenuisés dans de nombreux pays de la région EuroMed, la liberté d'association étant menacée dans de nombreux pays du Sud, et la liberté de réunion pacifique subissant là aussi des violations régulières.

Au fil du temps, le REMDH a acquis une connaissance approfondie de la situation de la liberté d'association dans la région EuroMed. Pendant les trois dernières années, il a publié deux rapports régionaux pionniers sur le droit de réunion pacifique, couvrant

à la fois les pays du Sud-Méditerranée et de l'UE. Il a mené des missions et des actions de plaidoyer concernant la situation dans certains pays en particulier (notamment l'Algérie, l'Égypte, Israël et la Turquie) ainsi que des actions de solidarité auprès de défenseurs des droits de l'Homme à titre individuel.

Le Groupe de travail sur la liberté d'association et de réunion a servi de point de départ au travail du REMDH sur ces questions, et lui ont permis de développer sur le sujet, au niveau régional, des réponses et des initiatives de société civile. Le réseau offrait ainsi un forum important, favorable aux échanges d'expériences et d'informations, grâce auquel il a pu adapter son action aux différentes questions qui se posaient au niveau de chaque pays.

Comme nous l'avons dit plus haut, le REMDH considère comme essentielle la poursuite des investigations dans ces domaines. Toutefois, le fait que les différents pays de la région présentent des différences de plus en plus grandes et que les cadres politiques régionaux soient pratiquement inexistantes amène le REMDH à penser que le maintien d'un forum régional sur la liberté d'association n'est pas la meilleure façon d'avoir un impact politique significatif.

### **Pour obtenir de meilleurs résultats, d'autres formes d'action seront donc nécessaires au cours des trois prochaines années :**

- » Le suivi des programmes et initiatives au niveau international ou au niveau de l'UE pour la région, en ce qui concerne le respect des espaces dédiés au travail de la société civile – y compris un projet de séminaire annuel réunissant les organisations de défense des droits de l'Homme afin qu'elles puissent évaluer la situation dans la région, partager leur expérience et développer des positions communes.
- » Le plaidoyer en faveur de la création d'un forum de société civile soutenu par l'UE et par les gouvernements démocratiques et forces politiques de la région soucieux de défendre les espaces de travail dédiés au travail de la société civile.
- » Le développement de formations destinées aux acteurs de la société civile sur la liberté d'association et de réunion, afin de développer leur capacité à protéger et à défendre ces droits.

- » La surveillance des applications pratiques de la Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme et de l'implémentation des Lignes directrices de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'Homme.
- » La mise en place d'actions de solidarité, de missions de surveillance de procès ou autres, de déclarations et d'ateliers pour soutenir les groupes de société civile chaque fois que leur travail ou eux-mêmes sont menacés.
- » La volonté de réunir des membres de diverses sensibilités et nationalités confrontés à des situations similaires, afin qu'ils puissent tirer directement profit de leurs expériences mutuelles.

## 2. Protection et promotion de l'état de droit

### Objectifs

Le cadre droits de l'Homme est constitué par les normes des Nations Unies sur l'état de droit, notion qui renvoie à un principe de gouvernance selon lequel toutes les personnes, institutions et entités sont responsables des lois telles qu'elles sont promulguées publiquement et appliquées équitablement et en toute indépendance dans le respect des normes internationales des droits de l'Homme. Il requiert en outre des mesures qui garantissent les principes de suprématie de la loi, d'égalité devant la loi, d'indépendance et d'impartialité du système judiciaire, etc.

L'objectif général est de développer la capacité de la société civile à travailler sur les principes de l'état de droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, en améliorant la coopération régionale et les échanges entre les ONG des droits de l'Homme, les avocats et les juges, afin d'influer sur les initiatives nationales et régionales dans ce domaine.

L'état de droit, qui est au cœur de l'indépendance et de l'impartialité du judiciaire, reste essentiel à la constitution de sociétés respectueuses des droits de l'Homme et des principes démocratiques.

Le REMDH justifie d'un palmarès remarquable dans le domaine de l'indépendance et de l'impartialité du judiciaire. Ses rapports sur le sujet, en Algérie, au Liban, en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, sont souvent cités comme documents de référence.

De plus, le REMDH a réalisé des missions de surveillance de procès en Égypte et en Turquie, et a publié à cet égard deux rapports très complets, soulignant les points forts et les faiblesses du système judiciaire dans les pays concernés.

Le REMDH considère comme essentiel de continuer à investir dans les sujets relatifs à l'état de droit et au système judiciaire. Toutefois, comme c'est le cas pour la liberté d'association et de réunion, la situation varie énormément d'un pays à l'autre, et la question est souvent abordée par les États (et aussi, dans une large mesure, par la société civile) du point de vue de la souveraineté nationale. En même temps, les cadres politiques régionaux traitant de ces questions sont pratiquement inexistantes, ce qui amène le REMDH à penser qu'il vaudrait mieux aborder au niveau national les questions portant spécifiquement sur les questions judiciaires. C'est aussi le cas en ce qui concerne la justice transitionnelle, qui semble aujourd'hui au point mort dans la plupart des pays euro-méditerranéens.

Toutefois, l'impact régional grandissant de la guerre en Syrie et en Irak, la dissolution de l'État libyen et le désintérêt manifeste du gouvernement actuel à l'égard du Sahel ont provoqué une militarisation accélérée des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la région, et une augmentation des actes et des menaces terroristes. La lutte contre le terrorisme et la radicalisation – que les menaces soient réelles, ressenties ou politisées – conduit actuellement à une coopération accrue au niveau transrégional et intergouvernemental et à de nouvelles initiatives contre le terrorisme ou la radicalisation qui, bien que nécessaires à la protection des sociétés contre les actes terroristes, constituent très souvent des violations des droits fondamentaux et des principes de l'état de droit.

Le REMDH est convaincu que la coopération renforcée de la société civile au niveau régional est indispensable sur ce point, et qu'il sera ainsi en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux initiatives et aux débats aussi bien régionaux que nationaux.

## Par conséquent, le REMDH suggère, au cours des trois prochaines années :

- » De maintenir un Groupe de travail sur la justice, dans le but de permettre des échanges sur les lois et les pratiques dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, et de développer un forum régional d'expertise susceptible de faire des propositions à cet égard. La tâche de ce GT sera.
- » De surveiller le respect de l'état de droit et des normes relatives aux droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation au niveau régional et national.
- » De développer la recherche et de publier des rapports et des communiqués selon les besoins.
- » De développer les initiatives de plaidoyer au niveau national et régional.
- » De mener des actions de solidarité, surveillances de procès et autres missions, de faire des communiqués et d'organiser des ateliers pour soutenir les victimes d'attaques terroristes ou de violations des droits de l'Homme liées à la législation anti-terroriste et à ses applications.

## 3. Égalité hommes-femmes et Droits des femmes

### Objectifs

Le cadre global est la protection et la promotion des valeurs des droits humains et des normes internationales relatives aux droits des femmes et à l'égalité hommes-femmes, en particulier la CEDAW (Convention relative à l'élimination de la discrimination envers les femmes).

L'objectif général est de contribuer de façon effective au développement de réseaux durables de société civile et de groupes d'acteurs dans la région EuroMed ayant la capacité d'influencer la société civile et les décideurs pour les encourager à promouvoir et protéger activement les droits des femmes dans la région, en particulier en ce qui concerne les violences faites aux femmes, en intégrant la dimension genre dans leur travail.

Depuis 2000, les droits des femmes sont un des thèmes principaux du REMDH autour duquel il a développé une approche d'intégration du genre dans ses activités et ses

structures. En 2011-2012, il a organisé une série de réunions dans les différents pays du Sud-Méditerranée afin de soutenir les groupes locaux des droits des femmes dans le contexte du Printemps arabe, tout en jouant le rôle d'organisateur principal d'un forum régional de la société civile, dans la perspective de la réunion ministérielle EuroMed sur le rôle des femmes dans la société.

Depuis 2011, la région euro-méditerranéenne est confrontée à de nouveaux types de violences envers les femmes qui viennent s'ajouter à ceux qui existent déjà, provoqués par la guerre et les conflits, les attaques des régimes et des acteurs non gouvernementaux contre les militantes, et par la récession économique généralisée. Ce qui a amené le Groupe de travail Genre et Droits des femmes du REMDH à concentrer ses efforts sur cette question, compte tenu du fait que la plupart des membres du GT avaient rencontré des violences envers les femmes dans leur travail quotidien.

Une cause profonde des violences faites aux femmes est l'absence d'égalité entre les femmes et les hommes dans les sphères tant privée que publique de la société. Les violences envers les femmes maintiennent et perpétuent ces inégalités. Ainsi, la lutte contre les violences faites aux femmes est étroitement liée au combat pour l'égalité hommes-femmes, la mise en œuvre complète de la CEDAW, et la levée par certains États des réserves relatives à ses articles clés. En outre, lutter contre la violence envers les femmes est une façon pour des acteurs de partager un même programme, dans la mesure où personne ne peut nier la gravité du problème posé par cette violence, tant pour les femmes elles-mêmes que pour la société.

Les violences envers les femmes sont une préoccupation pour tous les pays de la région euro-méditerranéenne. Il existe plusieurs cadres politiques pour traiter cette question. Cette préoccupation encourage à promouvoir les droits des femmes dans la dynamique sociale et politique de toute la région.

**Pour cette raison, au cours des trois prochaines années, le REMDH s'emploiera à lutter contre les violences envers les femmes et contre l'impunité qui les entoure, comme suit :**

- » Continuer de faire du Groupe de travail Genre/Droits des femmes du REMDH un forum régional d'échange et de développement d'une politique visant à la protection et la promotion des normes de la CEDAW, en luttant contre les violences

Envers les femmes et contre l'impunité, et aussi comme un forum d'expertise et d'action sur l'intégration de la dimension genre.

- » Élaborer des outils et des formations au plaidoyer sur la lutte contre les violences faites aux femmes et contre l'impunité, en travaillant avec les organes régionaux et internationaux concernés.
- » Par le biais de missions, déclarations, actions de plaidoyer et ateliers, soutenir les femmes victimes de violences, y compris les militantes des droits des femmes, ou les initiatives d'organisations qui protègent les droits des femmes et en assurent la promotion.
- » Surveiller la politique et les initiatives de l'UE, du Conseil européen et des instances internationales concernées par la lutte contre la violence envers les femmes et contre l'impunité, et organiser des actions de plaidoyer sur ce thème, le cas échéant.

Comme indiqué plus loin, le REMDH veillera à renforcer l'intégration de la dimension genre dans ses propres activités et structures ; il proposera aussi un soutien en la matière à ses organisations membres et à ses partenaires, dans le but d'améliorer l'égalité hommes-femmes dans la région. De plus, il poursuivra son objectif d'avoir au moins un membre par pays qui soit une organisation spécialisée dans les droits des femmes.

## 4. Droits des migrants et des réfugiés

### Objectifs

Le cadre global de cette activité est la protection et la promotion des normes internationales et du droit international humanitaire concernant les droits des migrants et des réfugiés, en rapport notamment avec les Conventions de Genève, la Convention sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles, les Pactes relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux, culturels et les conventions de l'OIT applicables à cette question.

L'objectif général est de renforcer la coopération de la société civile régionale sur la politique et les projets visant à protéger et à promouvoir les droits des migrants et des réfugiés ainsi que la capacité de la société civile à prendre part à un dialogue avec

les gouvernements et les institutions de l'UE sur les questions des droits de l'Homme, des migrations et des réfugiés.

La question de la protection des migrants et des réfugiés sans papiers reste un sujet transrégional brûlant en matière de droits de l'Homme, avec des millions de réfugiés fuyant la Syrie, l'effondrement de la Libye et le renforcement par l'UE de sa politique rigoureuse concernant ses frontières extérieures.

Au cours des dernières années, le REMDH a mis au point et entrepris de nombreuses activités dans le domaine de la protection des migrants et réfugiés. En ce qui concerne l'UE, le REMDH a publié des notes d'orientation destinées à l'UE, des fiches de renseignements et des rapports sur les droits des migrants et réfugiés ; il a pris une part active à la campagne Frontexit, et coorganisé des missions à la frontière gréco-turque et à la frontière algéro-marocaine, et engagé un dialogue avec le gouvernement tunisien au sujet du Partenariat pour la mobilité proposé par l'UE. Il a développé les capacités de ses membres en modérant des réunions pour les organisations travaillant sur la situation de migrants et réfugiés dans le Sinaï ; il a élargi son champ de réseautage et coopéré avec plusieurs organisations partenaires, et il a dirigé des formations pour les militants nord-africains des droits de l'Homme.

### L'objectif du REMDH pour les trois prochaines années est le suivant :

- » Poursuivre le travail du GT Migrations en tant que forum régional d'échange et de développement de politiques sur les droits des migrants et des réfugiés.
- » Mettre au point des outils et des formations sur la politique d'externalisation des migrations et réfugiés de l'UE, c'est-à-dire les partenariats européens pour la mobilité, les accords de réadmission et le contrôle des frontières en relation avec « les voisins des voisins » de l'UE, en visant en particulier les organisations de société civile du sud et de l'est de la Méditerranée.
- » Contribuer au développement du réseautage des organisations de la société civile du sud et de l'est de la Méditerranée en leur donnant la possibilité de fournir des réponses communes à la politique de l'Europe.
- » Contribuer au développement du réseautage des organisations de la société civile lorsque le contrôle des frontières et autres mécanismes en rapport mettent en danger les migrants et les réfugiés. Organiser des ateliers pour favoriser la

participation d'experts EuroMed aux manifestations internationales/régionales/nationales.

- » Soutenir les organisations de la société civile par le biais de missions, déclarations, travail de plaidoyer et ateliers, dans leurs actions visant à protéger et promouvoir les droits des migrants et des réfugiés, en particulier les droits des femmes migrantes et réfugiées.
- » Suivre la politique de l'UE et des gouvernements et effectuer des actions de plaidoyer à cet égard, le cas échéant.

## 5. Droits économiques et sociaux

Le cadre global est la protection et la promotion des normes internationales des droits de l'Homme relatives aux droits économiques et sociaux.

L'objectif général est la mise en place d'un instrument et mécanisme de société civile pour observer l'impact des relations économiques entre l'UE et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sur les droits de l'Homme dans la région EuroMed.

Depuis plusieurs années le REMDH reconnaît l'importance d'aborder les droits économiques et sociaux dans les relations UE-Méditerranée, car ils façonnent la vie économique et sociale des femmes et des hommes au jour le jour, en ce sens que les sociétés, tant en Europe que dans le Sud sont, dans une large mesure, régies par la même philosophie néolibérale et par les mêmes mesures d'austérité.

L'importance de la question a été confirmée par les soulèvements dans la région arabe qui, dans une large mesure, étaient motivés par des préoccupations économiques et sociales, notamment le chômage. Aujourd'hui, le mécontentement économique et social reste la première cause des mouvements sociaux et protestations qui peuvent être observés, pas seulement dans la région du sud de la Méditerranée, mais aussi dans les pays de l'UE, en particulier les pays d'Europe méridionale, qui se sont vu imposer des mesures d'austérité par les institutions européennes et internationales.

Le cadre des relations économiques dans la région EuroMed, soutenu par les institutions internationales comme le FMI, présente des défis non seulement en termes d'inégalités persistantes, voire de plus en plus flagrantes, entre l'UE et la région Sud-Méditerranée,

mais aussi en termes de participation des citoyens et des citoyennes, sur les deux rives de la Méditerranée, au développement de leur société et à la promotion et protection de leurs droits économiques et sociaux. C'est pourquoi une approche régionale aux droits économiques et sociaux, en particulier ceux des femmes, a le potentiel de renforcer la solidarité entre les groupes de société civile basés dans l'UE et ceux du sud et de l'est de la Méditerranée.

Au cours des trois dernières années, le REMDH n'a pas effectué ce qu'il avait inscrit dans son programme de travail en termes de mise en place d'un Groupe de travail sur les droits économiques et sociaux. Il a toutefois identifié une façon de procéder pour créer un tel groupe, et pour trouver l'argent nécessaire.

Le REMDH pense qu'au cours des trois prochaines années, il sera en mesure de mettre en place un Groupe de travail régional qui aura pour tâche a) d'observer l'impact des relations économiques entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée sur les droits fondamentaux des femmes et des hommes de la région EuroMed, b) de développer des réponses de la société civile régionale à la politique économique dans les relations EuroMed, servant de lien entre le travail local et le travail régional, c) de développer des liens de coopération et de solidarité entre les acteurs de la société civile de l'UE et ceux du sud et de l'est de la région méditerranéenne concernés par ces questions.

### **Afin d'atteindre son but, le REMDH procédera comme suit :**

- » Cartographier les initiatives existantes de la société civile dans le domaine des droits économiques et sociaux, y compris ceux des femmes.
- » Organiser un séminaire régional destiné à identifier les domaines d'action prioritaire.
- » Rechercher des coopérations et partenariats avec d'autres initiatives régionales.
- » Collecter des fonds pour garantir la pérennité du GT.

## 6. Lutte contre la discrimination, y compris la liberté de conscience, et droits des minorités

### Objectifs

Le cadre des droits de l'Homme est constitué des normes internationales des droits de l'Homme concernant la non-discrimination, la protection des minorités et la liberté de conscience.

L'objectif général est de développer des forums régionaux de la société civile visant à promouvoir des échanges sur les initiatives de politique nationale et régionale et sur les réponses de la société civile, ainsi que des mesures pratiques de lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie.

Le REMDH pense qu'il existe aujourd'hui sur les valeurs et la culture des droits de l'Homme des débats et des questions communes à toute l'Europe et à la région du sud et de l'est de la Méditerranée, et sur lesquelles les défenseurs des droits de l'Homme de toutes les tendances de la région EuroMed devraient s'engager.

Ces débats portent sur des questions en rapport avec la discrimination (et dans le même ordre d'idée, avec le racisme et la xénophobie), la protection des minorités, la religion et la citoyenneté (et donc les droits civils et politiques), la liberté d'expression et le droit à la liberté religieuse et à la liberté de conscience.

Le REMDH pense qu'il est important que les défenseurs des droits de l'Homme de la région EuroMed prennent part à ces débats, en particulier lorsqu'il est question de politiques discriminatoires. Il estime qu'il a le potentiel nécessaire pour apporter de la valeur ajoutée aux discussions portant sur ces thèmes en raison de la variété unique de ses adhérents. Il pense aussi avoir la capacité d'influencer le débat public et les politiques nationales à ce sujet.

Ce thème était inclus dans le dernier programme de travail du REMDH mais, malheureusement, le Réseau n'a pas réussi à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour faire avancer le projet. Les questions posées par ces thèmes sont nombreuses, et il est indispensable de se livrer à un exercice de réflexion et d'étude approfondi avant de prendre des mesures concrètes.

Le REMDH demandera donc au Comité exécutif de consulter ses membres et partenaires afin de déterminer sur quels points il pourrait avoir une valeur ajoutée et quelles devraient être ses actions prioritaires.

## B. TRAVAIL AU NIVEAU DES PAYS

Au cours des trois dernières années, le REMDH a renforcé son travail avec ses membres et partenaires au niveau des pays, en s'appuyant sur le fait que si le REMDH est plus fort et sa cohésion meilleure du fait qu'il est une organisation régionale et transnationale, les processus politiques les plus importants se déroulent au niveau national et bilatéral.

A l'avenir le REMDH va rechercher les ressources nécessaires pour continuer à suivre la situation des droits de l'Homme dans chaque pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans ses domaines prioritaires, tout en surveillant aussi les développements généraux en Europe. Il continuera également à analyser la façon dont les préoccupations des droits de l'Homme au sein des différents pays peuvent être utilisées dans le travail régional.

Au cours des trois années à venir, il maintiendra un dialogue avec ses membres et partenaires afin d'adapter ses actions à la situation spécifique de chaque pays et de sa société civile.

Le REMDH poursuivra ses programmes spécifiques sur Israël et la Palestine, sa mission en Tunisie et ses programmes sur l'Algérie et la Syrie.

Une nouvelle action prioritaire du REMDH sera de développer le travail de protection nécessaire pour ses membres et partenaires égyptiens, et des efforts seront faits pour identifier les moyens d'aider les militants libyens des droits de l'Homme.

Le REMDH examinera aussi comment, par le biais de son bureau sous-régional en Tunisie, il peut contribuer à développer le travail en réseau des militant(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes au Maghreb, et apporter de la valeur ajoutée au travail de la société civile au Maroc.

Le REMDH sera ouvert aux opportunités qui se présenteront pour renforcer son travail sur le Liban, la Jordanie et la Turquie, notamment soutenir le personnel du REMDH qui travaillent sur le plaidoyer pour favoriser son accès aux institutions de l'UE. Enfin, si la situation des droits de l'Homme venait à se détériorer de façon significative dans certains pays européens, le REMDH est prêt à envisager des actions spécifiques par pays à cet égard. Au Danemark, le REMDH poursuivra sa collaboration active avec le Danish Arab Partnership Programme.

## 1. Algérie

Le cadre global est la protection et la promotion des principes démocratiques, des normes internationales des droits de l'Homme, du droit international et du droit humanitaire international.

L'objectif général est d'améliorer la protection des défenseurs et des organisations des droits de l'Homme, y compris ceux et celles qui travaillent dans le domaine des droits des femmes, et de favoriser l'émergence d'une société civile algérienne moins isolée et plus forte.

En Algérie, les normes internationales des droits de l'Homme en matière de liberté d'expression, d'association et de réunion sont violées, et les défenseur(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes sont régulièrement victimes de harcèlement. Des lois et des règlements répressifs, y compris la loi de 2012 sur les associations, servent à étouffer les activités des droits de l'Homme tandis que l'entrée dans le pays d'observateurs étrangers et d'organisations des droits de l'Homme est limitée par les autorités. Afin d'affaiblir la solidarité et l'expression non violente de la citoyenneté, le régime ne se contente pas d'isoler les défenseurs des droits de l'Homme de la scène internationale, mais il renforce aussi les divisions existantes en créant des « ONG » contrôlées par le gouvernement.

Les organisations internationales et diplomaties occidentales n'ont que peu de moyens d'influencer l'Algérie en matière de droits de l'Homme en raison du rôle supposé de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme et de son statut de producteur de pétrole et de gaz. Les organisations de société civile et les gouvernements d'Europe manquent d'informations sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, et il est important

d'augmenter la solidarité internationale avec les organisations et militants algériens des droits de l'Homme et des droits des femmes pour les sortir de leur isolement.

Le REMDH a été l'une des rares organisations internationales des droits de l'Homme qui travaillent en Algérie à soutenir ses membres et partenaires. Ce travail a été entravé par le fait que plusieurs représentants du REMDH se sont vu refuser un visa d'entrée dans le pays, et par la surveillance étroite par les services de sécurité des activités de la société civile. Le REMDH a créé un groupe Solidarité pour l'Algérie visant à renforcer le travail en réseau entre les membres et les partenaires du REMDH et à les relier à la société civile des pays qui comptent pour l'Algérie. Il a aussi dirigé des missions de plaidoyer et publié des communiqués sur la situation en Algérie avec ses membres et partenaires, et il a facilité les contacts avec les décideurs. Malheureusement le Groupe Solidarité n'a pas été en mesure de poursuivre son travail en raison de désaccords entre ses principaux partenaires.

Toutefois, le REMDH pense qu'il est important de continuer le travail de solidarité avec la société civile algérienne et de contribuer, pendant les trois années à venir, à renforcer la capacité des organisations des droits de l'Homme à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme et les droits des femmes.

### Le REMDH prévoit :

- » D'entreprendre un dialogue avec ses membres et partenaires algériens sur la façon dont ils pourraient bénéficier des activités de travail en réseau du REMDH.
- » De suivre de près la situation des principales questions concernant les droits de l'Homme, y compris les droits des femmes.
- » De proposer des formations sur la surveillance des droits de l'Homme pour ses membres et partenaires.
- » D'organiser des missions de plaidoyer auprès de l'UE et à Genève.
- » De publier des communiqués sur les principales questions des droits de l'Homme en Algérie.
- » Le cas échéant, d'organiser la coordination des organisations algériennes des droits de l'Homme.

## 2. Égypte

### Objectifs

Le cadre global est la protection et la promotion des principes démocratiques, des normes internationales des droits de l'Homme, du droit international et du droit humanitaire international.

L'objectif général est de contribuer à protéger les militants égyptiens des droits de l'Homme et leurs organisations, en favorisant la poursuite de leur travail.

Suite à l'accession au pouvoir du Président Sissi en Égypte, l'environnement sécuritaire et la situation des droits de l'Homme, notamment celle des organisations et militants des droits de l'Homme, s'est dramatiquement détériorée. Tandis que le régime souligne le rôle de l'Égypte dans le maintien de la stabilité et la lutte contre le terrorisme, des milliers des civils ont été déférés devant des tribunaux militaires, et de nombreux militants sont confrontés à des menaces de mort ou à des peines de prison. De plus, malgré la promesse qu'a pu faire le gouvernement égyptien de lutter contre l'épidémie de violence et de harcèlement sexuel contre les femmes, les actions menées sont restées cosmétiques et n'ont eu pour effet que de camoufler la répression constante que subissent les femmes assez courageuses pour participer à la vie publique. Pendant ce temps, la communauté internationale, si elle ne soutient pas le gouvernement égyptien, hésite à exercer des pressions pour que cesse la répression contre la société civile.

Au cours des trois dernières années, le REMDH a suivi étroitement la situation dans le pays auprès de ses membres et effectué un grand nombre d'activités de plaidoyer à Bruxelles, dans d'autres villes européennes et au Caire, entre autres, au sujet de la loi relative aux associations et de la loi relative aux manifestations. Il a aussi observé les procès intentés aux militants des droits de l'Homme.

### **Au cours des trois années à venir, le REMDH va intensifier ses activités sur l'Égypte, en étroite coopération avec ses membres et partenaires, et favoriser :**

- » Une coopération renforcée entre les organisations égyptiennes des droits de l'Homme.

- » La promotion de la solidarité internationale et la sensibilisation à la situation des défenseur(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes en Égypte, et à l'environnement dans lequel ils travaillent.

### **Le REMDH prévoit :**

- » D'établir un groupe Solidarité pour les défenseurs égyptiens des droits de l'Homme et de promouvoir le travail en réseau au niveau international.
- » De mener des activités de plaidoyer à Bruxelles, à Genève et ailleurs, pour faire connaître la situation dans le pays et demander au gouvernement de prendre des mesures pour la faire évoluer.
- » De mener des activités d'information et de documentation en direction des médias internationaux.
- » De travailler en étroite collaboration avec la FEMDH, qui fournit un soutien matériel direct aux défenseurs égyptiens des droits de l'Homme.

## 3. Libye

Le cadre global est la protection et la promotion principes démocratiques, des normes internationales des droits de l'Homme, du droit international et du droit humanitaire international.

L'objectif général est de protéger la société civile libyenne et de renforcer ses actions visant à promouvoir et protéger le respect des droits fondamentaux dans le contexte de transition actuel, marqué par l'instabilité et l'hostilité.

La Libye est confrontée à des défis majeurs dans son processus de transition, et elle est arrivée à un point d'effondrement presque complet de ses structures étatiques. Il faut reconstruire les institutions, réformer le système judiciaire et le secteur de la sécurité, rédiger une nouvelle constitution et modifier les lois existantes. L'absence de contrôle gouvernemental sur le secteur de la sécurité constitue un défi majeur pour la protection des droits fondamentaux des femmes et des hommes qui se trouvent dans le pays, qu'ils soient ou non libyens. Dans ce contexte, la société civile émergente de Libye est confrontée à une multitude de difficultés, alors que la plupart de ses acteurs proviennent de jeunes associations qui manquent d'expérience et de savoir-faire pour

gérer la situation actuelle. Compte tenu du niveau élevé de violations des droits de l'Homme, la principale difficulté est l'absence de documentation des violations, qui pourrait servir à l'information, à la sensibilisation, au plaidoyer et potentiellement, aux procès.

De plus, les défenseurs libyens des droits de l'Homme et les acteurs de la société civile sont confrontés à des dangers graves qui entravent leur travail, en particulier des menaces, directes et indirectes, dans un contexte de conflits internes de plus en plus nombreux. En conséquence, bon nombre de défenseur(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes doivent se cacher, ou fuir le pays afin de protéger leur sécurité et de poursuivre leur travail.

Par l'intermédiaire de son bureau en Tunisie, le REMDH est en contact régulier avec des défenseurs libyens des droits de l'Homme qui ont dû fuir leur pays. Il a également dirigé plusieurs missions sur place pour évaluer la situation et, avec la FEMDH, il a coorganisé un séminaire avec des militants libyens des droits de l'Homme et des bailleurs de fonds internationaux afin d'identifier les besoins des militants libyens.

Le REMDH va poursuivre son travail afin d'identifier les moyens nécessaires pour travailler sur la Libye en s'efforçant de renforcer les capacités des ONG libyennes à observer les violations et promouvoir la redevabilité et les réformes dans le domaine des droits humains, notamment des droits des femmes, par le biais de formations adaptées et de travail en réseau au niveau national et international.

## 4. Palestine, Israël et Palestiniens

### Objectifs

Le cadre global des activités est la protection et la promotion des normes internationales des droits de l'Homme et du droit international humanitaire (DIH) en rapport avec la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

L'objectif général est de soutenir un forum régional de la société civile pour le plaidoyer à même d'influencer la société civile et les décideurs sur la nécessité pour les gouvernements de l'UE et de la région EuroMed de placer les droits de l'Homme et le droit

international humanitaire au cœur de la promotion de la paix et des efforts visant à mettre fin à l'occupation israélienne des Territoires palestiniens.

Le conflit du Moyen-Orient et l'occupation israélienne des Territoires palestiniens sont toujours la cause des violations les plus graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans la région - et son impact va bien au-delà des pays directement engagés dans le conflit.

Au cours du temps, le REMDH a établi les preuves de son travail sur le respect des droits de l'Homme et du DIH par Israël et l'Autorité palestinienne dans les Territoires occupés, et il a également renforcé le travail de plaidoyer renforcé effectué par les groupes de la société civile, qu'ils soient israéliens, palestiniens ou européens, auprès des institutions de l'UE et des États membres. En fait, le Groupe de travail du REMDH est devenu un point de référence clé pour le plaidoyer sur les droits de l'Homme et le DIH auprès de l'UE.

Au cours des trois prochaines années, le REMDH continuera à soutenir les activités du Groupe de travail PIP, qui représente un forum clé de plaidoyer en faveur des droits de l'Homme sur la politique de l'UE concernant Israël et la Palestine. Les détails du projet de travail du REMDH sur Israël et la Palestine seront finalisés en accord avec le GT PIP qui s'est réuni à Stockholm les 22-23 mai 2015 pour préciser les détails et les points forts de sa stratégie pour les trois prochaines années.

### **Le REMDH allouera des ressources au GT afin qu'il puisse se réunir régulièrement sur les bases suivantes :**

- » Effectuer des missions de plaidoyer fondées sur des recherches en direction des institutions de l'UE et des États membres de l'UE.
- » Poursuivre ses rencontres annuelles sur le plaidoyer en faveur des droits de l'Homme auprès de l'UE pour ses membres et partenaires européens, arabes, israéliens et palestiniens et continuer les autres coopérations déjà engagées.
- » Le cas échéant, soutenir de nouvelles initiatives de travail en réseau parmi les organisations concernées sur les questions clés concernant le conflit israélo-palestinien (comme les prisonniers palestiniens, les réfugiés palestiniens, les Palestiniennes, la Cour pénale internationale (CPI)).

- » Le cas échéant, chercher à s'engager dans de nouvelles démarches de plaidoyer, par exemple auprès des institutions de l'ONU, des gouvernements arabes, du gouvernement israélien et de la Ligue arabe.
- » Observer la situation tant en Israël que dans les Territoires palestiniens dans le cadre des domaines thématiques de préoccupation du Réseau, et prendre des mesures au sujet des violations des droits de l'Homme et des droits des femmes le cas échéant.
- » Soutenir les défenseur(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes qui font l'objet d'attaques.

Enfin, le REMDH étudiera la situation d'autres organisations des droits de l'Homme qui travaillent dans d'autres zones de conflit de la région et qui pourraient bénéficier de l'expérience du Groupe de travail PIP et de celle de ses membres.

## 5. Syrie

Le cadre global est la protection et la promotion des principes démocratiques, des normes internationales des droits de l'Homme, du droit international et du droit humanitaire international.

L'objectif général est d'augmenter la capacité des groupes et militants syriens des droits de l'Homme à promouvoir la redevabilité pour les violations des droits de l'Homme en Syrie et dans les pays voisins, tout en améliorant leur protection et la pérennité de leur travail.

La situation en Syrie a dégénéré en une guerre brutale durant laquelle plusieurs centaines de milliers de Syriens ont été tués, tandis que plusieurs millions ont été déplacés à l'intérieur du pays ou ont été forcés de fuir. Il existe un climat d'impunité des violations grossières et systématiques des droits de l'Homme, notamment envers des femmes et des enfants. Durant cette période, le conflit est devenu de plus en plus fragmenté et pluridimensionnel tandis que les pouvoirs régionaux et internationaux règlent leurs comptes, transformant le conflit en guerre par procuration. Outre les forces armées étrangères qui ont rejoint le conflit, la montée en puissance du groupe dit « État islamique » en Syrie orientale a ouvert de nouveaux fronts avec pour conséquence un pas de plus dans la violence et l'intervention militaire d'une coalition internationale dirigée

par les États-Unis. Dans ce contexte, le travail des droits de l'Homme dans le pays est devenu de plus en plus dangereux, et de nombreux militants et militantes des droits de l'Homme et des droits des femmes ont dû fuir la Syrie.

Au cours des trois dernières années, le REMDH a organisé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Syrie, plusieurs ateliers de formation pour ses membres et partenaires qui assurent partout dans le pays le travail crucial de documentation des violations des droits de l'Homme, y compris les violences faites aux femmes. Il a élaboré des outils de formation adaptés et organisé des réunions de coordination et des missions de plaidoyer très appréciées avec des organisations syriennes.

### **A partir des retours positifs reçus à propos de ce travail, le REMDH souhaite renforcer ses activités pour continuer comme suit :**

- » Favoriser le travail en réseau entre les groupes syriens des droits de l'Homme et renforcer leurs liens avec la communauté régionale et internationale des droits de l'Homme.
- » Renforcer les capacités des groupes syriens des droits de l'Homme à documenter les violations des droits de l'Homme, y compris les violences faites aux femmes, et plaider sur le sujet.
- » Effectuer un travail de plaidoyer par le biais d'initiatives politiques communes visant à promouvoir la redevabilité pour les violations des droits de l'Homme et à fournir des informations sur la situation des droits de l'Homme qui affecte les hommes et les femmes en Syrie et dans les pays voisins.
- » Travailler en étroite collaboration avec la FEMDH, qui apporte un soutien matériel direct aux défenseurs syriens des droits de l'Homme et des droits des femmes.

Le REMDH travaillera à la coordination de groupes syriens des droits de l'Homme et cherchera à renforcer les réseaux internationaux de militant(e)s syrien(ne)s des droits de l'Homme et des droits des femmes. Il organisera des activités communes de plaidoyer avec ses partenaires à Bruxelles et Genève, et mettra en place des séances de formation de formateurs avec ses partenaires syriens.

## 6. Tunisie

### Objectifs

Le cadre global est la protection et la promotion des principes démocratiques, des normes internationales des droits de l'Homme, du droit international et du droit humanitaire international.

L'objectif général est de soutenir le développement d'une société civile énergique dans toutes les régions de la Tunisie, capable d'influencer les programmes nationaux sur les droits de l'Homme et les droits des femmes et d'agir au niveau international.

Le REMDH a été une des premières organisations internationales à enregistrer un bureau en Tunisie après la révolution, afin d'aider ses membres et les nouvelles organisations de la société civile à développer leur travail dans le contexte d'une nouvelle Tunisie.

Le REMDH est devenu un organisme clé pour la construction de capacité des organisations de société civile de tout le pays, et un partenaire de confiance des principales organisations de société civile qui définissent les programmes de travail et apprécient la flexibilité des activités de soutien du REMDH. Le REMDH est aussi devenu une interface pour le dialogue entre les organisations de société civile, les institutions de l'UE et les institutions gouvernementales dans ses domaines d'expertise.

Un important défi pour la Tunisie au cours des trois prochaines années sera de poursuivre la construction d'institutions gouvernementales démocratiques, entre autres la traduction de la nouvelle constitution en une pratique législative respectueuse des droits de l'Homme et des droits des femmes.

**Le REMDH souhaite aider ses membres et partenaires à participer à ce processus au cours des trois prochaines années. Et il le fera sur la base de consultations régulières des membres et partenaires :**

- » En surveillant la situation des droits de l'Homme et des droits des femmes, et en fournissant un soutien flexible aux initiatives pertinentes, leur donnant la possibilité d'avoir un impact sur les programmes politiques et juridiques dans une perspective « droits de l'Homme ».

- » En continuant à soutenir les activités de réseautage pour permettre aux organisations de toute la Tunisie de travailler avec les organisations basées dans la capitale sur les thèmes clés pour le pays (élections locales, réformes économique et sociale, migrations, droits des femmes et égalité des sexes, etc.).
- » En s'associant à d'autres organisations pour garantir la mise en œuvre des programmes de formation pour les associations.
- » En garantissant une participation importante des femmes, des jeunes et de la population des régions marginalisées à ses activités.
- » En continuant ses activités de réseautage pour permettre aux organisations de la société civile de maintenir le dialogue avec les décideurs tunisiens et de l'UE.
- » En travaillant étroitement avec la FEMDH qui fournit un soutien matériel direct aux défenseurs tunisiens des droits de l'Homme.

# 4. Méthodes de travail

Les pages qui précèdent exposent les sujets sur lesquels le REMDH a l'intention de travailler pendant les trois années à venir, face à la situation des organisations et des militants des droits de l'Homme dans la région. Nous verrons ci-après les méthodes de travail qu'il compte utiliser pour atteindre ces objectifs.

A cet égard, il est important de rappeler que le REMDH tire sa justification des membres qui le composent. Il a été fondé par des organisations de défense des droits de l'Homme du Nord et du Sud, dont les membres jouent un rôle majeur dans le suivi, la documentation et le plaidoyer relatifs aux droits de l'Homme dans la région. Une part importante du travail du REMDH est donc constituée, grâce au réseautage, d'activités d'échanges mutuels, de plaidoyer, de communication et de formation, pour aider les adhérents à renforcer leur travail et leur capacité à agir – notamment en donnant une plus grande visibilité à leurs propres activités.

Il va sans dire que la protection de ses membres et de leurs organisations, comme la protection des défenseur(e)s des droits de l'Homme et des droits des femmes en général, est considérée comme relevant de la responsabilité collective du Réseau. Elle a bénéficié dans le passé d'une priorité absolue, et il en sera toujours ainsi au cours des trois prochaines années, de même qu'elle sera intégrée à l'ensemble des activités du REMDH.

## A. PROMOTION DU TRAVAIL EN RÉSEAU GRÂCE AUX GROUPES DE TRAVAIL ET AUX GROUPES DE SOLIDARITÉ

La capacité du REMDH à réunir des défenseurs des droits de l'Homme de toute la région EuroMed - Maghreb, Machrek, Europe - est l'une de ses principales forces et valeurs ajoutées. Créer des espaces qui permettent à des militants de travailler ensemble et de rencontrer des partenaires sur un pied d'égalité pour échanger des expériences et

des idées constitue une façon efficace et flexible de renforcer la capacité de chacun à agir et à interagir dans des contextes divers. Le système a aussi fait ses preuves en ce qui concerne la façon de travailler avec efficacité et souplesse dans un contexte marqué par des changements politiques rapides.

Pendant toutes ces années, le REMDH a réalisé un bon score en la matière, et permis à des défenseurs des droits de l'Homme de discuter en direct au sein de groupes thématiques régionaux chargés de traiter de diverses questions qui présentent un intérêt commun.

Depuis la dernière Assemblée générale, le REMDH a renforcé sa méthode pour les Groupes de travail. Premièrement, les membres qui justifient d'une bonne expérience dans l'une des activités thématiques du Réseau sont invités en priorité à participer aux GT. Deuxièmement, des organisations ressources actives dans le domaine concerné sont conviées aux réunions afin de développer les compétences du groupe. Troisièmement, presque toutes les réunions des GT incluent une demi-journée de formation sur un thème/une question spécifique considérés comme pertinents et, quatrièmement, les différents GT ont identifié des projets qui correspondent à la fois au travail des organisations membres sur le terrain et à la situation dans la région.

Le REMDH continuera d'appliquer cette méthodologie au cours des trois prochaines années, et prendra des mesures pour consolider les groupes de travail en renforçant la communication de façon régulière entre les GT et les organisations membres.

Le REMDH a mis à profit l'expérience des sites de réseautage régional pour établir des Groupes de solidarité au niveau de chaque pays, chaque fois que des défenseurs des droits de l'Homme sont en danger. Le REMDH poursuivra le travail de ces groupes, composés de membres et de partenaires locaux, auxquels s'ajoutent d'autres membres et partenaires du Réseau basés en dehors du pays concerné. Le fonctionnement de ces groupes de solidarité varie en fonction du contexte propre à chaque pays. Certains se définissent comme des plates-formes/des espaces où les militants des droits de l'Homme peuvent se rencontrer, échanger et organiser la coordination (par exemple sur la Syrie et la Libye, où la situation instable des militants nécessite des systèmes d'organisation d'une grande souplesse), d'autres sont des groupes de stratégie ou de plaidoyer plus structurés, comme celui qui existe sur l'Égypte.

Dans les situations qui offrent aux défenseurs des droits de l'Homme une marge de manœuvre plus importante, au niveau national comme au niveau international, les interventions du REMDH se fondent sur les programmes politiques locaux et sur les besoins des membres et des partenaires. En Tunisie, par exemple, les membres et partenaires du REMDH se rencontrent au sein de groupes thématiques locaux où ils discutent des moyens d'influencer les politiques nationales et les relations bilatérales entre l'UE et la Tunisie.

Les groupes de travail régionaux, les groupes de solidarité et les groupes thématiques locaux continueront d'être au cœur du développement des politiques et des initiatives du REMDH. Ce dernier s'emploiera à fournir à ces groupes les ressources qui leur permettront de travailler en réseau, de recevoir une formation appropriée, de mener à bien des missions d'observation de procès, des recherches et des rapports, des missions et activités communes de plaidoyer et des actions de solidarité. Le Réseau leur apportera également son soutien pour l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble de leurs activités.

## B. PLAIDOYER

Le REMDH a acquis une solide réputation en transmettant les mesures développées par ses membres, par les groupes de travail régionaux, les groupes de solidarité et des forums gouvernementaux et intergouvernementaux. Il est très présent à Bruxelles, où il est reconnu comme une partenaire solide et crédible de la société civile par les institutions de l'UE, qui a intégré bon nombre des recommandations du REMDH dans ses politiques relatives aux droits de l'Homme et à la démocratie pour la région.

Le REMDH a également élargi la portée de ses actions de plaidoyer, comme convenu à l'occasion de l'Assemblée générale de 2012, et organisé des missions dans les États membres de l'UE et dans d'autres pays, tout en développant ses activités à Genève, dont on avait le sentiment qu'elles donneraient une valeur ajoutée au travail des membres du REMDH. Il a organisé des actions de plaidoyer dans les pays du Sud-Méditerranée, tels que le Maroc, mais aussi et surtout en Tunisie, où le REMDH justifie de la plus forte présence au niveau national. Enfin, il a contribué au développement des

compétences des membres du REMDH, les amenant ainsi à organiser des actions de plaidoyer de leur propre initiative.

Le REMDH continuera sur cette voie, tout en essayant d'influencer les politiques de l'UE en matière de droits de l'Homme, et de faciliter proactivement les actions visant à soutenir les nombreux instruments des droits de l'Homme dont dispose l'Union européenne.

Le REMDH finalisera un document sur sa stratégie de plaidoyer, dans l'intention de renforcer une approche fondée sur les résultats qui puisse amener à concentrer son travail sur les actions dont les chances de gagner sont les plus fortes, en fonction des ressources disponibles, au niveau de l'UE, de l'ONU ou au niveau national, tout en améliorant les synergies avec la communication et la réalisation des programmes – par exemple en combinant plaidoyer et campagnes. Cette stratégie s'appuiera sur les meilleures pratiques du Réseau, y compris la participation active de ses membres pour sa diffusion, pour le développement de larges coalitions de société civile le cas échéant, et pour la coordination avec les décideurs concernés.

Enfin, le REMDH finalisera les procédures d'accès au statut ECOSOC de l'ONU ; il s'emploiera à suivre les développements avec la Ligue des États arabes pour évaluer la pertinence d'un éventuel rapprochement et, le cas échéant, envisagera de participer aux activités de l'Agence des droits fondamentaux et de l'Organisation internationale de la Francophonie (auprès desquelles il est accrédité).

## C. COMMUNICATION

Au cours des trois dernières années, le REMDH a pris toute une série de mesures pour renforcer son travail de communication. Il a créé un Département Communication, et nommé à sa tête une Directrice. Un consultant externe a été chargé d'examiner le travail de communication du Réseau et de faire des recommandations en faveur d'une meilleure visibilité. Enfin, sur cette base, le CE a accepté un plan de travail visant à améliorer les services de communication du REMDH, et suggéré en outre de changer le nom du Réseau en « EuroMed Rights/EuroMed Droits », dans l'intention de faciliter la visibilité du REMDH dans les médias.

Le rapport conclut que le REMDH est davantage une organisation ressource pour les médias qu'une organisation qui crée l'actualité (ce qui incombe aux membres). En outre, le REMDH cherche davantage à influencer les décideurs politiques et la société civile que le grand public. Toutefois, les médias – presse écrite, télévision, radio et réseaux sociaux – sont des supports importants pour faire passer les messages.

La mise en place du plan de communication a souffert quelques retards, mais elle a désormais atteint sa vitesse de croisière. Une étape importante consistera à intégrer la communication aux premiers stades de la planification des programmes et activités de plaidoyer, ce qui contribuera aussi à consolider les efforts de campagne du Réseau. Le REMDH a mené à bien la révision de sa base de données et de son site Web, son image visuelle a été améliorée, et il a mis au point une bibliothèque en ligne aisément accessible, qui regroupe toutes les publications du Réseau. Le REMDH, sous le nom de « EuroMed Rights », plus parlant pour les médias, est prêt, au cours des trois prochaines années, à améliorer sa boîte à outils de communication, à publier des bulletins d'information réguliers, des alertes, des déclarations et communiqués de presse, des notes d'information et des rapports, et à planifier soigneusement les étapes concernant les politiques destinées à des groupes cibles bien définis.

## D. PARTENAIRES ET MEMBRES

La coopération, la coordination et les partenariats avec d'autres organisations ont toujours été, et demeurent, partie intégrante de l'approche et de l'éthique du REMDH. Au cours des trois prochaines années, le REMDH s'engagera systématiquement auprès de différents partenaires à tous les niveaux et veillera – comme il a été dit plus haut – à associer des non-membres et de nouveaux acteurs pertinents à tous ses groupes de travail.

Le REMDH continuera de rechercher une large alliance et des contacts avec les organisations non gouvernementales internationales, les groupes qui s'occupent de l'environnement et du développement, les forums sociaux, les groupes politiques et religieux, chaque fois que nécessaire.

Il restera membre actif du HRDN basé à Bruxelles, et continuera de travailler, au Danemark, avec les organisations cadres du Danish Arab Partnership Programme ; il cherchera aussi les moyens de renforcer la coopération entre les organisations qui se préoccupent de réaliser les programmes régionaux, notamment les organisations européennes qui ont intensifié leur présence dans la région après les révolutions. De plus, il continuera de mener des consultations officielles ou privées avec ses membres associés et les organisations internationales de défense des droits de l'Homme, comme Amnesty International, Human Rights Watch, la FIDH et l'OMCT.

Il maintiendra aussi sa coopération étroite avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme, dans les différents pays où interviennent la FEMDH et le REMDH.

Comme nous l'avons dit plus haut, on assiste dans la région à l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs de la société civile, et à un renouvellement des organisations existantes. Il est crucial pour la durabilité et l'impact du REMDH qu'il soit capable de renouveler ses membres et qu'il définisse des modalités pour le recrutement de nouveaux membres, de façon à rester représentatif des initiatives les plus significatives prises sur le terrain en matière de droits de l'Homme.

L'adoption, par l'AG 2015, des amendements apportés aux Statuts du REMDH devrait faciliter le processus de renouvellement des membres du Réseau. Le REMDH s'efforcera aussi de mettre en œuvre une décision prise en 2013 par le CE, qui consistait à identifier les ressources humaines nécessaires au recrutement proactif de nouveaux membres intéressés par ses thèmes prioritaires. Il veillera avec une attention toute particulière à attirer de nouveaux membres dans les pays où il n'est que très peu ou pas du tout représenté.

## E. INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE

Une partie importante du travail du REMDH consiste à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes grâce à des initiatives d'intégration du genre. Le REMDH continuera de défendre ces principes, y compris la participation et la représentation des femmes et des hommes à égalité dans les instances et les activités du Réseau, de

même que parmi ses membres. Il veillera par ailleurs à développer des méthodes pour mettre en évidence les questions spécifiques relatives au genre dans ses documents, ses rapports et ses déclarations, de même que dans les activités de ses groupes de travail thématiques et de ses groupes de solidarité. Le REMDH maintiendra l'audit régulier de son processus d'intégration de la dimension Genre pour en évaluer les progrès, et soutiendra les initiatives de ses membres dans ce domaine, à partir des besoins exprimés dans un sondage réalisé auprès de tous les adhérents du Réseau en 2014-2015, et dont les résultats ont été analysés dans l'audit Genre qui sera présenté lors de l'AG 2015.

Enfin, le REMDH maintiendra le principe de l'identification et de l'adoption, par pays, d'au moins une organisation spécialisée dans les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes.

## F. ÉVALUATION

Au cours des deux dernières années, le Secrétariat a entrepris le développement systématique des outils de suivi et d'évaluation internes applicables au travail du REMDH, fixant les objectifs à atteindre, les indicateurs de réussite et les moyens de vérification, et indiquant les liens entre le suivi de la gestion interne et l'évaluation des résultats exigée par les donateurs. Il a aussi développé le recours systématique à des fiches d'évaluation, destinées au contrôle des résultats relatifs aux réunions et aux missions de plus grande envergure. Le Secrétariat compte renforcer l'utilisation de ces instruments pendant les trois prochaines années et en faire une partie intégrante de son travail. Il renforcera également le suivi et l'évaluation de l'intégration de la dimension genre, grâce à l'utilisation d'indicateurs spécifiques dans les outils d'évaluation mentionnés ci-dessus, ce qui permettra d'enregistrer les meilleures pratiques et les problèmes rencontrés, et d'améliorer les comptes rendus fournis aux bailleurs de fonds.

### **De manière générale, les résultats/réussites des activités du REMDH seront évalués sur la base suivante :**

- » La mesure selon laquelle le REMDH permet à ses membres et partenaires de se rencontrer, de travailler en réseau, de définir des stratégies et de mener des actions communes, y compris le suivi, la documentation, la solidarité et le plaidoyer concernant les violations et les normes des droits de l'Homme.
- » La mesure selon laquelle les membres du REMDH tirent profit de leur participation aux activités du Réseau dans leurs activités au quotidien.
- » La mesure selon laquelle les activités de développement des compétences du REMDH a facilité le travail de ses membres et partenaires (sur le plaidoyer, la documentation, la recherche de financements, la promotion de l'égalité hommes-femmes, etc.).
- » La mesure selon laquelle le travail de suivi, de documentation et de communication du REMDH a contribué à protéger les membres ou partenaires en danger ou victimes de harcèlement.
- » La mesure selon laquelle le travail de plaidoyer et de communication du REMDH aboutit à des résultats, et selon laquelle il est pris en considération par les décideurs politiques de la région.

Les résultats et conséquences spécifiques seront précisés pour chacune des activités du REMDH, de même que les indicateurs – dont les indicateurs relatifs à l'intégration du genre – et les moyens de vérification correspondants.

Le REMDH étudiera également avec attention les recommandations d'un système d'évaluation externe conduit par SIDA et DANIDA en 2015, qui devrait être finalisé peu de temps après l'Assemblée générale.

# 5. Points d'organisation

## A. COMITÉ EXÉCUTIF

Le REMDH est une organisation constituée de membres dont plus de 15% sont représentés au Comité exécutif, sachant qu'ordinairement environ 30% se présentent aux élections au CE. Avec l'Assemblée générale, le Comité exécutif du REMDH (CE) joue un rôle essentiel dans la prestation et la supervision des activités du REMDH, car les membres du CE participent activement à la politique du REMDH dans leur domaine de responsabilité et fournissent des conseils. Le Président, la Vice-présidente, le Trésorier et la Référente politique pour le Genre constituent le Quartet, une instance qui prépare les réunions du CE et supervise les aspects pratiques et organisationnels du travail du Secrétariat.

Le CE est élu par les membres pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale, y compris la supervision du travail du Secrétariat, et pour gérer les affaires du Réseau entre les Assemblées. Ce qui signifie qu'il est mandaté pour prendre position en public sur des événements et des développements politiques qui pourraient être en dehors des attributions de certains membres du REMDH ou qui pourraient ne pas recueillir un consensus auprès de tous les membres.

Le REMDH continuera de faire en sorte que le CE dispose des ressources nécessaires pour mener à bien son travail, y compris des réunions trois fois par an, comme stipulé dans les Statuts. Le lieu des réunions, choisi par le CE, sera fonction des priorités politiques et organisationnelles du Réseau, et ces réunions fourniront l'occasion de rencontrer les membres et partenaires locaux du REMDH, ainsi que les décideurs concernés. Tout sera fait également pour que le CE comporte un nombre égal d'hommes et de femmes, comme indiqué dans les Statuts.

## B. SECRÉTARIAT

Le Secrétariat du REMDH, au cours des dernières années, a subi une restructuration importante, notamment la création d'un département Administration, Finances et Ressources humaines et d'un département Communication. En outre, le nombre de bureaux du REMDH est passé de 7 à 5, à savoir actuellement Copenhague, Bruxelles, Paris, Amman et Tunis. Le bureau de Tunis s'est progressivement développé en Bureau subrégional pour le Maghreb. En raison du manque de ressources financières et de l'environnement politique actuel, le REMDH n'a pas encore réussi à transformer le bureau d'Amman en bureau subrégional pour le Machrek.

Lorsqu'ils ont adopté la stratégie 2012-2018 du REMDH, les membres ont suggéré que le Réseau professionnalise ses activités de construction de capacités et ajoute à son personnel permanent des experts en pédagogie pour mettre au point des cours/modules de formation sur des questions présentant de l'intérêt pour ses membres.

Toutefois, le REMDH n'a pas encore réussi à identifier les ressources nécessaires pour créer une unité de formation au sein du Secrétariat, mais il va poursuivre ses efforts en ce sens durant les trois années à venir, et développera aussi cette idée dans la perspective d'un renforcement des relations avec de nouveaux membres potentiels.

Un objectif important au cours des trois prochaines années donc sera d'identifier les ressources nécessaires pour établir un bureau Machrek et une unité Formation, afin d'achever la restructuration entamée au cours de la dernière période d'activité.

Aujourd'hui, le Secrétariat est constitué d'un personnel hautement qualifié possédant de bonnes compétences dans son domaine de spécialisation. Le REMDH cherche à consolider cette situation, notamment grâce à des procédures de recrutement rigoureuses et à l'actualisation du règlement du personnel. Il continuera de s'appuyer sur les principes de l'égalité des chances pour le recrutement de son personnel et de mettre en œuvre la politique de développement du personnel afin de renforcer la formation professionnelle de chaque employé(e). Le REMDH veillera à créer et à renforcer un environnement professionnel et une culture d'entreprise qui respectent la parité hommes-femmes, une représentation égale des hommes et des femmes à tous les niveaux de prise de décision, l'égalité des chances et une égale répartition des ressources entre les hommes et les femmes en fonction de leurs tâches respectives

au sein du Réseau. Il finalisera également la révision de sa politique de sécurité pour assurer une protection maximum au personnel et aux autres parties prenantes du REMDH qui travaillent en son nom.

## C. FINANCEMENT

**En 2013, le Comité exécutif a approuvé une stratégie de financement pour le REMDH couvrant la période 2013-2016. Ses principaux sont les suivants :**

- » Assurer l'indépendance du REMDH : le REMDH acceptera des financements de bailleurs de fonds publics et privés lorsqu'ils servent à soutenir des activités relevant des attributions du REMDH, de son plan de stratégie et son programme de travail, et seulement dans la mesure où le droit du REMDH à exprimer librement ses opinions et que sa politique est respectée, et où aucune condition politique n'est imposée par les bailleurs de fonds.
- » Minimiser la dépendance du REMDH par rapport à ses bailleurs de fonds : le REMDH s'efforce d'être dans une situation financière telle qu'un seul bailleur de fonds ne finance jamais plus d'un tiers du total des activités du REMDH.
- » Assurer la pérennité financière : le REMDH s'efforce de développer des fonds de réserve, lorsque les bailleurs de fonds en sont d'accord, qui pourront être utilisés en période de transition lorsque les financements sont plus rares.

Ainsi, le but principal au cours de l'année à venir est de 1) entretenir des relations étroites et constructives avec les principaux bailleurs de fonds du REMDH ; 2) chercher à augmenter le nombre des bailleurs de fonds pour garantir une pérennité maximum du REMDH. Par ailleurs, le REMDH s'efforcera de diversifier les bailleurs de fonds pour ses projets, afin de permettre à certains d'entre eux de fonctionner avec leurs seuls fonds propres.

Le REMDH devra aussi essayer d'augmenter ses fonds de réserve, sans écarter la possibilité d'activités génératrices de revenus si cela devenait possible sans pour autant compromettre l'indépendance et le mandat du REMDH.





Euro-Mediterranean Human Rights Network  
Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme  
الشبكة الأوروبية-المتوسطية لحقوق الإنسان